

Campagne Trouver mon master

Mention et/ou Parcours à compléter : 1 mention 1 parcours / Alternance proposée sur les deux années du master à la rentrée 2022 (contrat apprentissage ou contrat professionnel)

Mention Patrimoine et Musées, Parcours : Valorisation et médiation des patrimoines (M1 et M2 possibles en apprentissage)

Attendus :

Les objectifs du Master sont de former des étudiant(e)s capables de faire preuve d'adaptabilité face aux patrimoines matériels, immatériels et paysagers, à leur identification, préservation, valorisation, sans ignorer les évolutions permanentes qui caractérisent le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine paysager.

Les objectifs du master sont la maîtrise des connaissances scientifiques, culturelles, anthropologiques, historiques et artistiques que les procédures de la médiation culturelle, juridiques, administratives, ainsi que le savoir-faire pratique (méthodologie de projet, animation de groupe et travail en équipe), les outils techniques (logiciels, scénographie, plan de communication...) ou académiques (synthèse et rédaction, langue étrangère).

Savoir-faire et compétences : Les compétences sont à la fois méthodologiques compte tenu de la proximité des compétences attendues par les professionnels du secteur, mais sont aussi d'ordres théoriques : étude des politiques culturelles, approches de la médiation culturelle, rédaction de cahiers des charges, la mise en place de projets culturels. Des connaissances dans les domaines de la valorisation des patrimoines, dans les domaines muséographiques, numériques, expositions, mise en tourisme des patrimoines et du Droit du patrimoine sont également bienvenues.

Informations supplémentaires

- Rédaction d'un mémoire de recherche en M1.
- Alternance : Contrat apprentissage ou contrat professionnel dans une structure culturelle, patrimoniale ou touristique ;
- Formation Initiale : Stage obligatoire en M2 (3 à 6 mois) au sein d'une structure professionnelle.
- Poursuite possible en doctorat pour les titulaires du M2 (sur dossier).

Recrutement sur dossier en M1 (25 places)

• Première année : Ensemble des licences du secteur SHS, notamment : Licence en Histoire, Histoire de l'Art et archéologie, Sciences Politiques, Droit, Géographie et aménagement, Sociologie, Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie.

Licences du secteur LLA, notamment Lettres, Langues, Licence Langues et Civilisations étrangères et régionales. Licences professionnelles du secteur culture et tourisme.

• Seconde année :

Titulaires de M1 Patrimoine, possibilité d'équivalence pour les étudiants titulaires d'un master 1 dans des filières voisines (muséographie, aménagement et politique culturelle, métiers du patrimoine...).

- Pour les deux années : possibilité de validation d'acquis professionnels pour l'ensemble des métiers du secteur culturel et de l'enseignement. Dossier de validation.

Critères d'examen des candidatures et donc du classement des candidatures :

Le dossier est constitué de pièces retenues par la commission pédagogique et figurant dans la liste suivante :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum vitae
- De ou des relevé(s) de notes en précisant l'année
- De ou des attestations de réussite en précisant le(s) diplôme(s)
- De certifications diverses (TOEIC...)
- Et de tout autre document permettant à la commission pédagogique de la formation visée de porter une appréciation sur la candidature

L'examen de la candidature peut, le cas échéant, être complété par un entretien individuel ou un test. L'entretien d'une durée de 15mn peut se réaliser en présentiel ou en distanciel (téléphone ou visio).

Le candidat précise s'il est titulaire d'une certification attestant d'un niveau. Préciser le type de certification : TOEIC, TOEFL, CLES, ILEC, etc.

L'appréciation porte sur la qualité de l'ensemble du dossier du candidat et éventuellement l'entretien